

MÉMO

SEGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Séгур de la Santé

Initié au cours de la crise COVID, le « Ségur de la Santé » a été lancé en mai 2020.

OBJECTIF : concertations entre le gouvernement et des représentants du secteur de la santé pour reconsidérer et réformer le système de santé actuel.

A noter : Le terme « Ségur » provenant du nom de l'Avenue à Paris où se trouve en partie le ministère de la Santé

Volet numérique

Les concertations au sein du Ségur de la santé ont mis en lumière le besoin d'une meilleure **coordination** des parcours de soin, **coopération** entre professionnels et **accès à leurs données** pour les patients.

Un investissement important est donc proposé, notamment afin de permettre la mise à jour des logiciels internes en ce sens.

Logiciels internes

Ce volet numérique du Ségur permet aux officines de s'équiper sans frais de logiciels compatibles (mise à niveau du logiciel de gestion d'officine (LGO) vers une version « référencée Ségur ») avec **Mon espace santé** (Cf. Page 2/2). 8 solutions sont pour l'instant référencées, permettant cette prise en charge par l'Etat :

EDITEUR	SOLUTION
EQUASENS (ex Phamagest)	ID (ex LGPI)
EVERYS	WINPHARMA
CERP ROUEN	LEO 2.0
LA SOURCE INFORMATIQUE	PHARMALAND
C.E.P.I.	PHARMAVITALE
SMART RX	SMART RX
MSI 2000	ACTIPHARM
VISIOPHARM	VISIOPHARM

Pour bénéficier de cette prise en charge, les officines doivent passer commande auprès des éditeurs avant **le 15 mars 2023**.

« Mon Espace Santé »

Il s'agit d'un espace créé début 2022, permettant aux patients et aux professionnels de santé de **faciliter la gestion des évènements de santé**.

A partir de cet espace, il sera possible de consulter et alimenter le DMP, utiliser une messagerie sécurisée, faciliter la prise de rendez-vous via un agenda qui assurera le rappel de ces rendez-vous et permettre l'accès à des applications utiles pour la santé.



MÉMO

SEGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Deux étapes de mise à jour

La première étape de mise à jour permettra d'intégrer au sein de Mon espace santé :

- Des notes de vaccination
- Des comptes-rendus d'entretien pharmaceutique
- Des bilans partagés de médication

La seconde étape qui s'installera plus tardivement permettra de consulter les documents intégrés au DMP directement via le LGO. Pour cela, chaque collaborateur de l'officine aura une identité numérique spécifique.

Aussi, des mises à jours concerneront des améliorations possibles suite aux remontées terrain.

Déploiement

- Les éditeurs engagés terminent leur référencement auprès de l'ANS
- Les pharmacies d'officine passent commande auprès des éditeurs afin d'obtenir la mise à jour du LGO en tant que solution référencée
 - Cette mise à jour est prise en charge si commande avant le **15 mars 2023**
 - Au-delà, les conditions de contractualisation seront à négocier avec l'éditeur du LGO
- La mise à jour sera faite par l'éditeur avant le **28 avril 2023**. Les mises à jour suivantes seront annoncées au fil de l'eau.

ROSP « numérique et accès aux soins »

Cette mise à jour permettra de faciliter l'atteinte des objectifs liés à la ROSP 2023 et sera un prérequis pour l'obtention de la ROSP 2024.

Pour aller plus loin : [ROSP NUM \(Mémo\)](#)

Liens utiles

[Votre question relative au Ségur du numérique en santé | esante.gouv.fr](#)

[Solutions référencées Ségur | Portail Industriels \(esante.gouv.fr\)](#)

